

**DECRET N° 2016- 654** du 21 octobre 2016  
portant nomination du **Colonel Barthélémy K. DEGAN** en qualité de Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 octobre 2016

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Colonel Barthélémy K. DEGAN est nommé Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 octobre 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



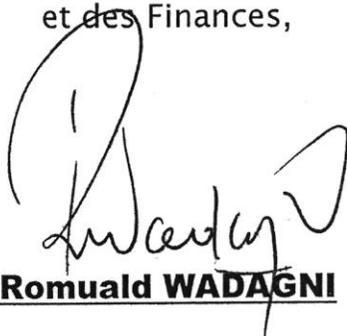
**Patrice TALON**

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
de la Présidence de la République,



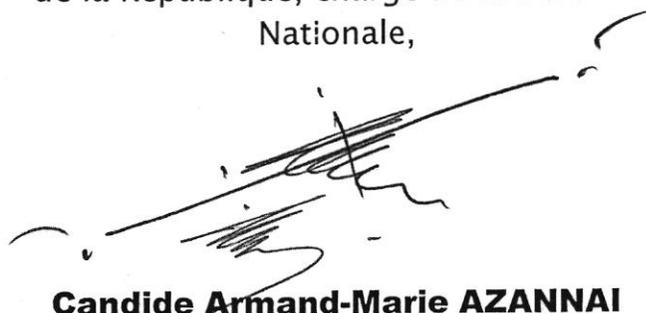
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le du Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, chargé de la Défense  
Nationale,



**Candide Armand-Marie AZANNAI**

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MESGPR : 2 ; MEF : 2 ; MDN : 2 ; AUTRES MINISTERES : 18 ;  
SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.